

Image not found or type unknown



## Assurance vie 22 ans plus tard

Par **neandertal**, le **04/01/2015** à **22:21**

Bonjour, je viens d'apprendre que mon compagnon, décédé depuis 22 ans aurait pris une assurance vie et m'aurait mis comme bénéficiaire. Nous vivions ensemble, mais il avait gardé son appartement. A son décès, ses enfants ont vidé cet appartement et je n'ai eu accès à aucun document. Comment puis-je savoir s'il y a effectivement une assurance vie et s'il n'est pas trop tard après 22 ans. Merci d'avance pour vos réponses.